

Compte Rendu des délibérations

Conseil Municipal

de la Commune de Rochegude

Séance du 16 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Date de la convocation : 9 novembre 2020
Date d'affichage : 9 novembre 2020

L'an deux mille vingt le seize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick DUMAS.

Présents : Agathe BONZON, Catherine COLAS, Audrey PIANA, Jean Jacques SALA, Cécile OZIL, Patrick DUMAS, Adam TESTUD, Rémi CHANTE, Laurence GOMES, Benoit POTIER, Michel SIMON

Secrétaire de séance : Agathe BONZON

ORDRE DU JOUR

1. Transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale
2. Renonciation au transfert du pouvoir de police spéciale du Maire à la C/C De Cèze Cévennes
3. Désignation des membres représentant la Commune de Rochegude au sein des Commissions Communautaires de la C/C de Cèze Cévennes
4. Attribution De Compensation 2020 C/C De Cèze Cévennes
5. Convention STEP – Remplacement agent communal de Tharoux
6. Convention pour les frais occasionnés par la mise en place d'un service d'accompagnatrice pour le ramassage scolaire sur les communes de Rivières et Rochegude
7. Devis Travaux- Mise en LED des points lumineux – Armoire 001
8. Remboursement Facture
9. Devis Travaux - Mise en peinture des menuiseries bâtiment Mairie
10. Installation d'une alarme – Bâtiment Communal
11. Devis Travaux - Chauffage Bâtiment Mairie
12. Devis travaux - création & mise en place d'une grille devant la porte du temple
13. Achat & Ventes de parcelles
14. Don aux sinistres suite aux inondations du nord du Gard et Alpes Maritimes AMR - AMG
15. Normalisation des adresses - noms de l'ensemble des voies sur le territoire de Rochegude
16. Subvention exceptionnelle APE de St Jean de Maruéjols
17. Décision modificative – assainissement
18. Prémption terrain
19. Questions Diverses

Une minute de silence a été faite en en hommage au professeur Samuel Paty, assassiné quelque jours après avoir montré des caricatures du prophète Mahomet dans un cours sur la liberté d'expression.

Décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

- Remplacement des 1 pompe au poste de relevage – le village
- Gestion en urgence des chats errants avec l'aide de l'association « chat' ouille »
- Achat de 50 masques lavables enfants
- Visite de SECURIPRO pour la vérification des extincteurs + bloc de secours

Délibération n°67-2020
Transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale

Monsieur le Maire rappelle que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 prévoit le transfert aux communautés de communes et d'agglomération de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le 1er jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseillers municipaux ou communautaires, soit au 1er janvier 2021.

Toutefois, il peut être dérogé à ce transfert si 25% des communes représentant au moins 20% de la population du périmètre communautaire s'opposent par délibération adoptée dans les trois mois précédents le terme du délai légal.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de refuser le transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la C/C de Cèze Cévennes

DESIGNE Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n°68-2020
Renonciation au transfert du pouvoir de police spéciale du maire à la C/C de Cèze Cévennes

Monsieur le Maire présente aux membres présents l'arrêté n°132-2020 de renonciation au transfert des pouvoirs de police spéciale de la C/C de Cèze Cévennes :

- ☆ assainissement
- ☆ règlementation de la gestion des déchets ménagers
- ☆ stationnement des résidences mobiles de gens du voyage
- ☆ la circulation et le stationnement
- ☆ les autorisations de stationnement de taxi
- ☆ l'habitat insalubre

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'arrêté n°72-2020 de la C/C de Cèze Cévennes

Délibération n°69-2020
Désignation des membres représentant la commune de ROCHEGUDE au sein des commissions communautaires de la C/C de Cèze Cévennes

Le Conseil Municipal, après délibération,

DESIGNE les membres qui vont représenter votre commune au sein de chaque des commissions :

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRE	NOM
Commission Petite Enfance-Jeunesse Olga BOFILL	-----
Commission Environnement- Gestion des déchets Bernard PORTALES et Geneviève COSTE	TESTUD Adam
Commission Activité Economique Jean-Pierre DE FARIA	-----
Commission Culture- Ecole de Musique Sylvette MOLIERES	OZIL Cécile
Commission Agriculture-Forêts-DFCI Jean-Christophe PAYAN	-----
Commission Développement Touristique – Communication Jérôme BASSIER	-----
Commission Finances-CLECT : Cyril GILLES	DUMAS Patrick
Commission Développement Durable – Mobilité- Patrimoine : Georges VERCOUTERE	COLAS Catherine

Délibération n°70-2019 :
Attribution de Compensation 2020 C/C de Cèze Cévennes

Maire de la commune de Rochegude présente aux membres présents le rapport de la CLECT qui s'est réuni le 24 septembre 2020 et propose d'approuver le montant de l'attribution de compensation définitive de 2020 pour la commune de Rochegude.

Le montant de l'attribution de compensation définitive fait apparaître un solde positif pour la commune de Rochegude. Il s'élève à 8 501 € pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal après délibération

APPROUVE le rapport de la CLECT du 24/09/2020

ENTÉRINE le montant ainsi défini de l'attribution de compensation pour l'année 2020 soit 8 501 €

DONNE son accord à la Communauté de Communes Cèze Cévennes.

Délibération n°71-2020
Convention pour les frais occasionnelles par la mise en place d'un service d'accompagnatrice pour le ramassage scolaire sur les communes de Rivières et Rochegude

Une convention avait été signée par RIVIERES, ROCHEGUDE, et THARAUX pour le transport scolaire en 2007. Monsieur le Maire présente un nouveau projet de convention entre les communes de RIVIERES et ROCHEGUDE :

La dépense annuelle serait divisée par le nombre d'élèves inscrits pour l'année scolaire concernée et serait répartie sur chaque commune en fonction du domicile de l'enfant.

Cette convention serait renouvelée tous les trois ans.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE d'accepter cette nouvelle convention pour la répartition des charges entre les communes de RIVIERES et ROCHEGUDE exposée ci-dessus

DESIGNE Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n°72-2020
REMBOURSEMENT FACTURE

Monsieur Patrick DUMAS ne participe pas à cette délibération.

Suite à la commande du gouter de Noël des enfants de Rochegude, le Maire indique qu'il a été nécessaire de faire le paiement en CB à PROMOCASH, Alès, montant qu'il a payé avec sa CB personnelle. Le montant de la facture, au nom de la mairie de ROCHEGUDE, s'élève à 101.00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de rembourser 101.00 € à M. Patrick DUMAS pour le paiement du gouter de Noël des enfants de Rochegude

DESIGNE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n°73-2020
Devis Travaux
Création & Mise en place d'une grille devant la porte du temple de Rochegude

Monsieur le Maire indique qu'il serait intéressant de faire installer une grille devant la porte du temple afin d'aérer le bâtiment en toute sécurité et de laisser un accès visuel de l'intérieur de ce bâtiment. Monsieur le Maire présente aux membres présents le devis de Sylvain Divol Ferronnerie pour un montant de 1 375.00 € ht

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE d'acquiescer et d'installer une grille devant la porte du temple de Rochegude:

APPROUVE le devis établi par EURL Ferronnerie Sylvain Divol, pour un montant de 1 375.00 € ht

DESIGNE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n° 74-2020
ACHATS DE PARCELLES

Cette délibération annule et remplace la délibération n°66-2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition des consorts VOSGY de vendre pour 60€ à la commune l'ensemble des parcelles situées sur la commune de ROCHEGUDE :

A274 – A275 – A 276 – A277 - A279 - A398 - A423 - A424 - A1293

B742 - B760 - B766 - B794 - B807 - B 808

Le Conseil Municipal après délibération,

DECIDE de se porter acquéreur de l'ensemble des parcelles situées sur la commune de ROCHEGUDE appartenant aux consorts VOSGY pour 60 € :

A274 – A275 – A 276 – A277 - A279 - A398 - A423 - A424 - A1293

B742 - B760 - B766 - B794 - B807 - B 808

INDIQUE que tous les frais inhérents à cette vente seront à la charge de la Commune

DESIGNE M. le Maire pour signer toutes les pièces à intervenir

Délibération n°75-2020

**Don aux sinistrés suite aux inondations du Nord du Gard et Alpes
Maritime AMR - AMG**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, deux appels aux dons pour les communes sinistrés suite aux inondations du Nord du Gard et dans les Alpes Maritimes :

☆ Les Maires Ruraux solidaires des communes du Gard sinistrées : lancement d'une cagnotte. Pour les collectivités, elles peuvent faire un mandat administratif sous le libellé AMR30 / Solidarité Rurale Inondations 19/09/2020.... L'intégralité des fonds récoltés sera distribuée aux communes sinistrées selon la procédure validée et formalisée de manière transparente.

☆ Face à l'ampleur de la catastrophe qui a touché de nombreux secteurs des Alpes-Maritimes et du Gard, le président de l'association des Maires et des présidents d'EPCI du Gard, Philippe RIBOT, invite les collectivités du Gard à témoigner de leur solidarité et à apporter leur soutien aux communes durement touchées par les intempéries des ces derniers jours.

Par solidarité, le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de verser 250 € à l'AMR dans le cadre de l'aide aux sinistrés du Gard

DECIDE de verser 250 € à l'AMG dans le cadre de l'aide aux sinistrés du Gard et des Alpes Maritimes

DESIGNE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n°76-2020

Normalisation des Adresses
Noms de l'ensemble des Voies sur le territoire de Rochebude

Le Conseil Municipal dans la délibération n°38-2019 a adopté les noms de rues suivants :

CALADE MEDIEVALE	PLACE DE LA SOLIDARITE
CALADE J'T'ENCROCHE	PLACE HENRI CHANTE
CALADE J'T'EMPOUGNE	PLACE DE LA PAIX
CALADE DE LA TAPOUNE	IMPASSE DES AIRES
CALADE DE L'ANCIENNE ECOLE	RAN CARREDE
CHEMIN DE COURLAS A ST ETIENNE	ROUTE DE ST ETIENNE DE SERMENTIN
CHEMIN DES BOIS	ROUTE DE LA MONTEE DE THARAUX
CHEMIN DE GREJAN	RUE DES COMBES
CHEMIN DES MOULENS	RUE DU PORCHE
CHEMIN DU PUECH	RUE LOUIS ET RENE CHARBRIER
CHEMIN NEUF	RUE LOUIS PRADON
PLACE DU VERGER RICHARDS	RUE JACQUES DE BARJAC ROCHEGUDE

Dans le cadre de la normalisation des adresses postales des Rochebudois, il y a lieu de nommer l'ensemble du territoire de Rochebude. le Maire présente aux membres présents les noms de voies retenus ainsi que le leur localisation :

Conseil Municipal de Rochegude - Séance du 16 novembre 2020

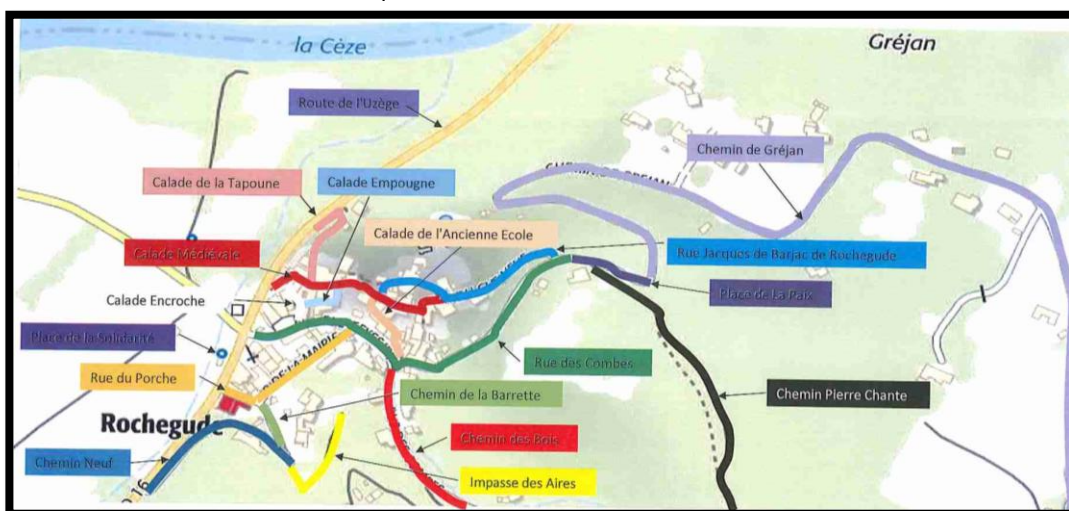
CHEMIN DU MAS JONAC	CHEMIN DU MAS HUC	ROUTE DE L'UZEGE
CHEMIN PIERRE CHANTE	CHEMIN DU COUCOU	ROUTE DE BELVEZET
CHEMIN DE LA BARETTE	CHEMIN DU RAIDILLON	ROUTE DE FONS
CHEMIN DE MANNAS	CHEMIN DU MAS DE L'HOULME	ROUTE DE COURLAS
CHEMIN DES JARDINS	CHEMIN DE LA FONTAINE	ROUTE DE SAINT VICTOR DE MALCAP
CHEMIN DE LA ROUVIERETTE	CALADE ENCROCHE	ROUTE PIERRE GILLES
CHEMIN DU MAS PERDU	CALADE EMPOUGNE	ROUTE DU PONT NOYE
CHEMIN DES CAZERNES	CHEMIN DU MAS PERBOS	ROUTE DU CAMPING
CHEMIN DE LA BOUDRE		ROUTE DU PONT DE RIVIERES
CHEMIN DES TINETTES		
CHEMIN DU MAS DE L'HOSTE		

Dans le bourg de Rochegude, deux **noms** doivent être modifié du fait de la non-conformité avec la normalisation des adresses.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de nommer l'ensemble des voies du territoire communal

VALIDE l'ensemble des noms ainsi que leur localisation :



Délibération n°78-2020
Demande de subvention exceptionnelle
APE Saint Jean de Maruéjols

Suite à la création d'une nouvelle association de parents d'élèves à Saint Jean de Maruéjols récemment, cette dernière demande une subvention exceptionnelle. Cette subvention leur permettrait de lancer les projets de l'école validés.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle à l'APE de Saint Jean de Maruéjols

FIXE le montant à 20 € / enfant Rochegudois scolarisé à l'école de Saint Jean de Maruéjols

DESIGNE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

Délibération n°79-2020
PREEMPTION COMMUNE
PARCELLE SECTION A N°591
PROJET STATION D'EPURATION A BELBUIS

Monsieur le Maire rappelle que la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) est titulaire du droit de préemption sur les ventes de fonds agricoles ou de terrains à vocation agricole. Les parcelles acquises par la SAFER peuvent être rétrocédées au bénéfice d'agriculteurs exploitants, ou à la collectivité dans le cadre d'un objectif agricole ou environnemental.

Dans cette perspective, La SAFER nous a transmis une information relative à la vente de la parcelle A591 sur le territoire communal, qui a déjà été préemptée par la SAFER en date du 16/10/2020.

La Commune de Rochegude a répondu à un appel à candidature, le 9 novembre 2020, pour la rétrocession de cette dernière pour la raison suivante :

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 27 janvier 2020, a approuvé le SDA (Schéma Directeur d'Assainissement) par la délibération n°4-2020. Dans ses préconisations celui-ci recommande une future station d'épuration commune pour l'ensemble du hameau de Belbuis pour se conformer aux législations sanitaires et droit de l'urbanisme existants et futurs. Les études préliminaires et l'analyse coûts/ bénéfiques menées dans le cadre de ce schéma directeur d'assainissement recommandent l'acquisition de la parcelle A591 sise aux Moulens pour l'installation de cet équipement collectif.

Conformément à la délibération n°54-2018 portant Extension du droit de préemption urbain sur l'ensemble du territoire de la commune de Rochegude,

Le Conseil Municipal, après délibération,

PREND ACTE de la mise en vente de la parcelle cadastrée A591

DONNE un avis favorable à la préemption par la Mairie de Rochegude de la parcelle cadastrée A591 au prix de 3000 euros

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien considéré auprès de la SAFER et à porter les dépenses afférentes au budget concerné.

INDIQUE que les crédits sont disponibles au budget

DESIGNE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ **Convention STEP – Remplacement agent communal de Tharoux**

Monsieur le Maire informe les membres présents que l'agent communal est en arrêt maladie depuis le 5 octobre 2020.

La Commune de Tharoux a décidé de verser à la commune de RIVIERES la somme de 200 € / mois pour compenser financièrement ce remplacement.

⇒ **ABRI BUS**

Un véhicule ayant heurté l'abribus « Les Moulens », la réfection est estimée à 750 € ht. Un expert a été mandaté par les assurances. Dès la validation par ce dernier l'abribus sera restauré.

⇒ **Arbre de Noel – Colis des Aïnés**

Arbre de Noel : La commande au Père Noel est passée.

Conseil Municipal de Rochegude – Séance du 16 novembre 2020

Distribution le 12 décembre 2020

Colis des aînés : La liste est finalisée

Montant du colis : 28.70 € par personnes

La commande est passée.

Distribution le 12 décembre 2020

⇒ **Compte rendu réunion « Petit Dej » avec les élus de Rochegude**

1 fois/mois les élus de Rivières et Rochegude se réunissent afin d'échanger sur des sujets communs (organisation du travail des agents, investissement pour le matériel, gestion des communes, ...)

⇒ **Compte rendu CLECT**

La contribution de la commune pour le SDIS a augmenté en 2020 de 60.45 € passant le montant à 5 710.71 €

⇒ **FOND DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2020** :
Montant : 7 989 €

⇒ **TRAVAUX RUE DES COMBES ET RUE DU PORCHEAMENAGEMENT DE SURFACE ASSAINISSEMENT DES EU : RENOUELEMENT DU COLLECTEUR - TRAVAUX COORDONNES AVEC LE SIVOM CEZE AUZONNET**

La réunion pour le phasage a eu lieu le mardi 20 octobre 2020

Séance du 16 novembre 2020 levée à 22h30

DELIBERATION(S) PRISE(S) DANS LA SEANCE

67-2020	TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLU, DE DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU DE CARTE COMMUNALE
68-2020	RENONCIATION AU TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE SPECIALE DU MAIRE A LA C/C DE CEZE CEVENNES
69-2020	DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE DE ROCHEGUE AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES DE LA C/C DE CEZE CEVENNES
70-2020	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2020 C/C DE CEZE CEVENNES
71-2020	CONVENTION POUR LES FRAIS OCCASIONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'ACCOMPAGNATRICE POUR LE RAMASSAGE SCOLAIRE SUR LES COMMUNES DE RIVIERES ET ROCHEGUE
72-2020	REMBOURSEMENT FACTURE
73-2020	DEVIS TRAVAUX - CREATION & MISE EN PLACE D'UNE GRILLE DEVANT LA PORTE DU TEMPLE DE ROCHEGUE
74-2020	ACHATS DE PARCELLES
75-2020	DON AUX SINISTRES SUITE AUX INONDATIONS DU NORD DU GARD ET ALPES MARITIME AMR - AMG
76-2020	NORMALISATION DES ADRESSES - NOMS DE L'ENSEMBLE DES VOIES SUR LE TERRITOIRE DE ROCHEGUE
77-2020	DECISIONS MODIFICACTIVES N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2020
78-2020	DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – APE ST JEAN DE MARUEJOLS
79-2020	PREEMPTION SAFER – PARCELLE A591 – PRJET DE STATION D'EPURATION BELBUIS

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

AGATHE BONZON	CECILE OZIL	REMI CHANTE
CATHERINE COLAS	PATRICK DUMAS	LAURENCE GOMES
AUDREY PIANA	ADAM TESTUD	BENOIT POTIER
JEAN JACQUES SALA		MICHEL SIMON